

## Commune de Cudrefin – Rapport de la Commission des finances

---

Conseil communal du 30 septembre 2021

### Préavis n° 50-2021 - Arrêté d'imposition pour l'année 2022

La commission des finances, composée de Cyril Beck, Olivier Dalla Zuanna, Didier Gattlen, Roland Pfister et Romain Salzmann ont pris connaissance, le 13 septembre, du préavis n° 50-2021 intitulé « Arrêté d'imposition 2022 » présenté par M. Richard Emmenegger, syndic et Mme Brigitte Burri, boursière.

Plusieurs points ont été discuté lors de la présentation. Nous avons reçu des explications détaillées à toutes nos interrogations.

La commission des finances a notamment soulevé les points suivants :

Actuellement les finances communales sont stables malgré l'impact de la pandémie.

Tout en sachant que le taux d'imposition communal devra certainement être revu à la hausse pour 2023, afin de financer les divers projets en cours et à venir, entre autre la zone sportive, l'augmentation du taux entre 2023 et 2024, sera réparti équitablement.

En conclusion, après discussions et étude du dossier, la commission des finances propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2022, tel que présenté par le préavis n° 50-2021 et conformément au projet annexé.

La commission des finances remercie M. Richard Emmenegger et Mme Brigitte Burri pour les informations et explications fournies.

Membre



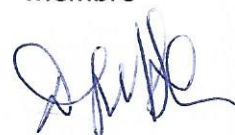
Cyril Beck

Membre



Olivier Dalla Zuanna

Membre



Didier Gattlen

Membre



Roland Pfister

Membre



Romain Salzmann

Cudrefin le 27 septembre 2021